

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi **16 juin 2025 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	ARTICLE RÉGLEMENTAIRE VISÉ
747 rue des Érables Lot 3 834 476	Autoriser la construction d'une adjonction de type appentis côté latéral droit pour une maison d'intérêt patrimoniale	Article 21.9.2.1, du règlement de zonage 104

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 2^e jour du mois de juin 2025



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière